



Comité technique ministériels (CTM) du 4 avril 2013

Déclaration liminaire de la CGT et de la FSU

Simon LÉRY

Monsieur le secrétaire général, mesdames messieurs, chers collègues

Bien que la tenue de ce comité ministériel, comme de multiples réunions de concertation, puisse laisser penser que le dialogue social fonctionne, que tout va bien donc, la réalité est un peu différente. Nous aurons l'occasion de l'évoquer dans le détail, puisqu'un point d'information est prévu à l'ordre du jour sur l'agenda social. Nous avons en effet adopté un agenda social, après concertation, et 6 chantiers prioritaires devraient avoir connu des avancées, ce que nous pourrions mesurer tout à l'heure.

Bien sûr, cet agenda social est l'élément de contexte principal de nos discussions d'aujourd'hui, mais permettez-moi d'évoquer quand même quelques éléments de contexte plus généraux, tant, jour après jour, les indicateurs économiques, et les événements politiques montrent la direction dans laquelle nous allons.

Nous pourrions jouer ici à faire mine de croire qu'il y a un monde qui est en crise autour, et que tout va bien dans un espace protégé que serait la fonction publique de l'Etat. On pourrait être tenté de faire croire par ailleurs que ce sont les organisations syndicales représentatives qui ne prendraient pas la mesure de la réalité des conditions économiques, en demandant des choses impensables, comme le maintien des droits, ou ne serait-ce que le maintien – je n'ose pas dire la progression – du pouvoir d'achat. C'est un peu le discours ambiant...

La réalité est tout autre.

Car nous pensons que nombre de décisions prises, outre le fait d'être néfastes pour les agents, vont à l'encontre de l'effet économique recherché.

Le gouvernement pense-t-il réellement que la suppression des emplois publics dans nos ministères, accompagnée de la baisse des dotations d'Etat aux collectivités créera l'élan tant attendu pour la transition écologique ou la relance du logement, pour évoquer deux thèmes qui concernent particulièrement nos ministères ? Pense-t-il réellement que le gel du point d'indice, la réduction inexorable du pouvoir d'achat des fonctionnaires, la baisse des moyens d'action sociale, sont sans conséquence sur le fonctionnement économique du pays, malgré des conséquences directes sur des millions de citoyens ? Croit-il que les coupes budgétaires, les recoupes, les surcoupes sont des facteurs de relance ? L'Etat annule des commandes, retire des aides à des partenaires: cela a pour effet direct dans certains cas la suppression d'emplois, y compris dans des domaines que l'on souhaiterait soutenir.

Et pour quelle efficacité ? Le « surgel » amène aujourd'hui les services à une course à l'échalote, qui consiste à dépenser le plus vite possible, plus vite que les autres, pour espérer toucher le reliquat. « Dépêchez-vous, y en n'aura pas pour tout le monde ! ».

Dans ces conditions, comment ne pas sourire, au moins intérieurement, en repensant à la satisfaction que vous affichiez quant à la bonne tenue du dialogue de gestion... ?

Et quelle ironie, bien sûr, quand l'actualité politico-judiciaire vient à se point éclairer les conditions dans lesquelles sont prises des décisions austéritaires !

Mais revenons sur le dialogue social, et à notre ministère.

Nous voulons croire à votre volonté de dialogue social. Mais alors il nous faut des actes. Et en premier, nous vous demandons d'en finir avec le jour de carence, pour de vrai : nous nous sommes mobilisés contre cette mesure, nous avons obtenu sa suppression... mais en 2014 ! Alors, nous vous demandons un moratoire, au nom même des principes énoncés par la ministre pour supprimer cette mesure, injuste et inefficace. Quand on sait qu'une potion est mauvaise, on ne finit pas le flacon !

Le dialogue, cela suppose en effet que nous soyons entendus, pas seulement qu'on multiplie les réunions. Mais des réunions sont quand même au moins nécessaires : A ce propos, nous allons avoir aujourd'hui à nous prononcer notamment sur le transfert de la DPMA du MAAF vers le MEDDE, alors que dans le même temps, semble programmé au 1er janvier 2014 le transfert des agents du MAAF travaillant en ICPE ou en police de l'eau et de l'environnement sur le budget du MEDDE. Malgré nos demandes, aucune discussion préparatoire avec les syndicats ou avec les personnels concernés n'a eu lieu sur ce sujet ni au MAAF, ni au MEDDE.

Pourtant ce genre de décision n'est pas sans conséquence, pour les agents comme pour les missions: quelles missions précises sont concernées, quelle est l'étendue du transfert, quels effectifs précis nationalement et par direction départementale, quelles conséquences concrètes pour les agents concernés (position à court et à long terme, régimes indemnitaires, action sociale, ...), quelles conséquences pour les agents en situation particulière (notamment pour les agents non-titulaires, pour les agents qui n'exercent qu'une partie de leur temps de travail sur les missions correspondantes), quels rattachements administratifs et localisations géographiques notamment pour les missions ICPE, quelles conséquences sur les filières de formation, etc ? Pour une décision qui serait effective au 1er janvier 2014 !

Nous vous demandons d'engager sans tarder le dialogue avec les organisations représentatives de ces deux ministères.

Nous allons pouvoir discuter tout à l'heure des chantiers de l'agenda social, notamment des chantiers prioritaires : celui des OPA, sur lequel nous vous avons déjà interpellé ; bien sûr sur le chantier des catégories C, sur lequel nous attendons un peu plus que des mesures simplement destinées à limiter la casse pour les agents les plus fragilisés par le contexte économique et les politiques d'austérité mises en œuvre : nous voulons réellement une amélioration des carrières et des rémunérations de ces personnels, et que tous les corps soient évoqués : personnels d'exploitation, administratifs, techniques, y compris le corps environnement, qui relèvent d'ailleurs d'un autre chantier prioritaire.

Autre chantier prioritaire de l'agenda : les ingénieurs. Ces jours-ci commencent les Assises de l'ingénieur. Au-delà des discussions qui auront lieu lors de ces assises, qui ne manqueront pas d'être passionnantes, nous serons surtout attentifs à la cohérence entre les paroles et les actes, car la réalité, c'est un écart grandissant entre le recrutement et la formation d'un côté, et les métiers tels qu'on peut les voir se définir de l'autre, ou se redéfinir, notamment dans le répertoire ministériel – sujet qui sera évoqué tout à l'heure : derrière la multiplication des mots-valises, tous marqués par l'évolution du « faire » vers le « faire faire » –, quel place pour la technicité acquise par de longs cursus de formation, quand on demande à des cadres d'animer, de coordonner, de produire des doctrines, sur des actions qu'ils n'auront jamais mises en œuvre ? Comment faire faire ce qu'on ne saura bientôt même plus du tout faire ? Bien sûr, les décisions sur l'ATESAT, prennent pour nous tout leur relief : elles nous font fortement douter qu'il existe encore une ambition d'ingénierie pour les services déconcentrés. Sur la forme en outre, la volonté de ne pas associer aux réflexions certains corps d'ingénieurs, pourtant

impliqués dans les mêmes missions, montre la vision très réductrice de la discussion qui s'engage, et osons le dire, la démarche un peu corporatiste qui la sous-tend.

Avant de conclure ce propos liminaire, je voudrais intervenir sur un point qui n'est pas sans relation avec la question des conditions de travail : nous avons déjà eu l'occasion à maintes reprises d'attirer votre attention sur la perte de repères subie par les agents qui subissent les réformes les unes après les autres – ce qui ne devrait pas s'arranger avec le nombre de nos politiques ministérielles qui vont être évaluées cette année (5 plus 1), mais le relevé de décision du CIMAP du 2 avril 2013 promet des concertations avec les organisations syndicales; nous verrons donc! Relevé de décision du CIMAP du 2 avril 2013 qui amplifie le processus d'allègement des normes conçues comme une contrainte pour la compétitivité; pour le ministère, c'est l'allègement des normes de construction et ordonnance de simplification de l'urbanisme qui s'ajoute aux ordonnances prises déjà sous le gouvernement précédent et sur les mêmes motifs, extension des régimes d'autorisation simplifiée pour les ICPE. C'est un peu l'esprit de nos deux plans de modernisation, "PMMS" qui cite par exemple la création du CEREMA comme la suppression d'opérateurs alors que l'on sait que l'on est un peu loin de la réalité constitutive de cette réforme, mais passons. Donc ces éléments de simplification qui sont recherchés émeuvent déjà un certain nombre de nos collègues informés du travail de la mission de lutte contre l'inflation normative qui a rendu un rapport le 26 mars 2013 et qui stigmatise en particulier les DREAL, en souhaitant une reprise en main par les préfets, en particulier les préfets des départements. Alors, le travail de la mission de lutte contre l'inflation normative pourrait être vu comme de simples propositions constructives, (avec au passage sûrement beaucoup de création de postes à la clef si l'on veut faire passer des missions du niveau régional au niveau départemental, (on n'en doute pas) et on passerait facilement sur ce qui révèle de la méconnaissance de la notion même de déconcentration de la part d'élus censés être proche du territoire (parce qu'il paraît effectivement que les élus qui cumulent des fonctions nationales et des fonctions locales sont des gens proches du terrain), mais effectivement on passerait dessus si cela ne révélait une intention plus profonde dont on trouve les traces par exemple dans le rapport du sénat sur le débat budgétaire 2013 et qui, dans les propos d'un ancien ministre illustre, réclame de "pénaliser" les DREAL et dénonce des "attitudes ayatollésques", je cite ses mots, critiquant au passage que l'on ait titularisé massivement des contractuels, et qui parle de "tirer la sonnette d'alarme sur les DREAL", ce qui éclaire un peu les propositions qui peuvent venir ensuite dans les missions de "simplification". Vieux refrain que celui de démantèlement des services de l'état, présentés au mieux comme inutile, au pire comme des freins à l'action des collectivités territoriales et bien sûr de la compétitivité des entreprises. C'est donc cela la lutte contre l'inflation normative? Mais le problème c'est que ce sont des agents du ministère qu'on parle, et quand on attaque les services. Nous attendons à leur égard une marque claire de soutien de leurs ministres lorsqu'ils ne font qu'accomplir leurs missions.

En tout cas ce type de rapport n'est pas de bonne augure pour les services de nos ministères.

Je vous remercie de votre attention.